

	Tenue 41 (D)	Tenue 42 (D)
PERSONNEL MASCULIN	<p>Pantalon et veste ou pantalon et chemise MC bariolés théâtre européen ou bariolés sable ou tenue spécifique.</p> <p>Casque ou chapeau de brousse.</p> <p>Chemise de combat avec ou sans chandail.</p> <p>Chemise MC bariolée TE ou bariolée sable avec ou sans chandail.</p> <p>Ceinturon et équipements.</p> <p>Gants service courant.</p> <p>Brodequins de marche.</p> <p>Ensemble intempéries bariolé (parka, surpantalon avec ou sans fourrure polaire).</p> <p>Équipements spécifiques à la mission.</p>	<p>Pantalon de combat bariolé théâtre européen ou bariolé sable ou tenue spécifique.</p> <p>Chemise et veste de combat ou veste manches retroussées ou chemise de combat avec ou sans chandail.</p> <p>Chemise MC bariolée TE ou bariolée sable avec ou sans chandail.</p> <p>Lorsque le chandail est le vêtement de dessus, le port des fourreaux d'épaule est alors obligatoire.</p> <p>Béret ou casque.</p> <p>Brodequins de marche.</p> <p>Facultatif : gants service courant.</p> <p>Ensemble intempéries bariolé (parka, surpantalon avec ou sans fourrure polaire)</p> <p>Port de la coiffure facultatif dans les circonstances prévues pour la tenue 22 (dispositions communes).</p> <p>Pas de ceinturon si le chandail est le vêtement de dessus, ainsi qu'avec la chemise MC, cependant le ceinturon est obligatoire avec la veste de combat.</p> <p>Port du blouson armée de terre autorisé.</p>
PERSONNEL FEMININ	Tenue identique à celle du personnel masculin.	Tenue identique à celle du personnel masculin.
DISPOSITIONS COMMUNES	<p>Fourrure polaire : le port comme vêtement de dessus est autorisé uniquement avec la tenue de combat hors :</p> <ul style="list-style-type: none"> - situation opérationnelle ; - dans l'exécution de travaux susceptibles d'en provoquer la détérioration ou non compatibles avec les risques HSCT. <p>Ceinture boucle vert OTAN.</p> <p>Chandail : le port comme vêtement de dessus est autorisé à l'intérieur des bâtiments et dans les véhicules. A l'extérieur d'une enceinte militaire, le port du chandail est toléré avec le béret ou le képi.</p> <p>Insignes de grade :</p> <ul style="list-style-type: none"> - insignes de grade service courant (IGSC) portés en tenue T42 ; - galons à bas niveau de visibilité (BNV) : le port est obligatoire lors des exercices, manœuvres et activités à caractère opérationnel (T41) ; - fourreaux d'épaules portés sur la tenue de combat dans les conditions fixées par l'ordre administratif et logistique (OAL) pour les missions particulières (par exemple : missions à caractère humanitaire, missions d'interposition sans usage de la force, ...). <p>Insigne de grande unité basse visibilité¹³ : port sur ordre.</p>	